

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 23 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois juillet à dix-huit heures et dix minutes, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze se sont réunis à la mairie de Massabrac, sur convocation qui leur a été adressée par courrier en date du seize juillet deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : MARTINEZ Jean-Jacques, CALMES Nicolas, CAMPAGNE ARMAING Fanny, GIRAUD Jean-Claude, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, VIEL Pierre, ALBERO Elisabeth, BOY Francis, COURNEIL Jean-Claude, DEDIEU Alain, LASSALLE Yvon.

Suppléants : LABORDE Amédée, ROUMAT Guy, BEZIAT Denis, SERRES Alain, GERMA Sylvie, MEDA Didier.

Excusés :

DEKKIL Alain, VANDERSTRAETEN François, DEJEAN Jean-Paul, CANTEGRIL Jean-Marc, LABORDE Jean, DESCUNS Lyliane, JALOUX Philippe, CAUHAPE Jean-Louis, ANTOLINI Dominique, GRANGE Régis, BOYER Denis, LACAMPAGNE Patrick, CONDIS Sylvette, RUEDA Michel, MORERE André, BERGIA Jean-Marc, SEYTEL Isabelle.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les délégués présents en cette période de vacances, ainsi que le Maire de Massabrac d'accueillir le Comité syndical.

Francis BOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Jean-Louis GAY, Maire de Massabrac, accueille les Délégués et présente la commune de Massabrac qui regroupe 132 habitants, en forte croissance. Quelques travaux ont été récemment réalisés : construction d'une halle, extension de la Mairie, rénovation thermique du bâtiment. La Commune travaille également sur l'environnement, avec la création d'un sentier de randonnée, le passage à un éclairage basse consommation, la création d'un parking de deux cents places. La Commune essaie de faire au mieux avec ses moyens.

24-27 Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2024

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 17 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Guy ROUMAT, absent à la séance précédente),

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président informe qu'aucune décision n'a été prise en vertu de la délégation du Comité syndical.

24-28 Sécurisation de bâtiments publics

Monsieur le Président informe que quatre bâtiments publics ont été équipés de dispositifs de réduction de vulnérabilité, de type batardeaux : le foyer rural de Villeneuve du Latou,

la salle des fêtes d'Artigat, les ateliers municipaux et le club house du rugby de Saint Sulpice sur Lèze.

En complément, et afin de faciliter le retour à la normale après une inondation, Monsieur le Président propose d'acquérir, pour le compte de la Commune de Saint Sulpice sur Lèze, des matériels de pompage constitués de motopompes et de l'ensemble des matériels nécessaires à leur fonctionnement.

Monsieur le Président souligne l'importance des financements extérieurs. Il alerte sur la baisse des subventions de la Région et des Départements. Il rassure sur la trésorerie saine du SMIVAL dont le dernier emprunt va s'éteindre cette année. Il attire également l'attention sur les moyens financiers considérables qu'il faudrait mobiliser pour assurer des actions de prévention des inondations ambitieuses, à la hauteur des enjeux de la vallée, bien au-delà du plafond de 40 €/habitant de la taxe GEMAPI.

A l'invitation de Monsieur le Président, Clara NUTINI, Chargée de prévention des inondations au SMIVAL, présente l'intérêt, pour la commune de Saint Sulpice sur Lèze, d'ajouter l'acquisition de motopompes au dispositif de sécurisation des bâtiments publics.

Monsieur le Président invite les Communes à faire l'inventaire de leurs moyens pour faire face aux inondations et compléter le cas échéant leur équipement. Il rappelle que les agents du SMIVAL sont à la disposition des Maires qui le souhaitent pour les accompagner dans les démarches de révision des Plans communaux de sauvegarde.

Nicolas CALMES invite à réfléchir aux possibilités de solidarité et de mutualisation des matériels de gestion de crise.

Vu les délibérations 19/27, 19/28, 20/30,

Vu le projet d'avenant à la convention de mandat avec la Commune de Saint Sulpice sur Lèze,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'acquérir des matériels de pompage pour un montant de 10 000 €HT, en complément des dispositifs de sécurisation des bâtiments publics,

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses

Opération	Dépenses (€HT)
Villeneuve du Latou - Mairie Foyer	3 037,52
Saint Sulpice – Ateliers municipaux	3 384,44
Saint Sulpice – Club house Rugby	8 311,00
Saint Sulpice – Pompes	10 000,00
Beaumont – Ecole	-
Beaumont – Vestiaires	-
Lézat sur Lèze - Salle des fêtes	-
Lézat sur Lèze – Dojo	-
Artigat – salle des fêtes	7 329,00
Bureau d'études techniques	-
Bureau de contrôle	4 350,00
Divers et imprévus	-
TOTAL	36 411,96

Recettes

Financier	Taux	Recettes (€HT)
DETR	30,00%	10 923,59
Région Occitanie	20,00%	7 282,39
CD de l'Ariège	3,84%	1 398,20
CD de la Haute-Garonne	5,78%	2 104,61
Autofinancement Communes	20,19%	7 351,57
Autofinancement SMIVAL	20,19%	7 351,57
TOTAL	100,00%	36 411,96

APPROUVE le projet d'avenant à la convention de mandat avec la Commune de Saint Sulpice sur Lèze,

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération, et en particulier signer l'avenant à la convention de mandat avec la Commune de Saint Sulpice sur Lèze.

24-29 Sensibilisation en milieu scolaire

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable engagées dans le cadre du projet Educ'Eau Lèze. Afin de faciliter le travail de l'animatrice, il propose au Comité syndical de concevoir et réaliser des outils pédagogiques, en particulier des livrets pédagogiques spécifiques à la vallée de la Lèze à destination des élèves, pour un montant de 24 000 €TTC.

Monsieur le Président souligne son engagement en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable qui se matérialise dans le projet Educ'Eau Lèze, soutenu par l'Agence de l'eau et la Région Occitanie.

Clara NUTINI précise que les outils pédagogiques prévus au PAPI Lèze vont être mobilisés dans le cadre des sessions pédagogiques organisées par l'animatrice du SMIVAL. Elle détaille le contenu prévisionnel de ces outils, dont un livret individuel qui serait mis en forme et illustré par un prestataire et imprimé en 500 exemplaires.

Vu les délibérations 22/14, 24/22,

Vu la fiche action 1.2 du PAPI Lèze 2024-2030,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser des outils pédagogiques spécifiques à la vallée de la Lèze, en ayant recours à des prestation de conception et de réalisation, pour un montant de 24 000 €,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	80%	19 200 €
Autofinancement	20%	4 800 €
Total	100%	24 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

24-30 Etudes complémentaires de protection de trois sites vulnérables à l'érosion de berges en crue

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que l'étude de révision du Plan pluriannuel de gestion, PPG 2024-2028 a identifié trois sites privés prioritaires vulnérables à l'érosion de berges en crue : Le Pigeonnier à Saint Ybars, le Régou aval à Saint Sulpice

sur Lèze, chemin de Lagardelle à Labarthe sur Lèze. Une première étude de faisabilité a été décidée par le Comité syndical sur le site du Pigeonnier à Saint Ybars, considéré comme prioritaire. La procédure d'appel public à concurrence a été compliquée mais va permettre de définir plusieurs options au stade de faisabilité. Il propose au Comité syndical de poursuivre le dimensionnement technique et financier et la comparaison des options de protection et de recul d'enjeux en réalisant les analyses géotechniques et structurelles pour aboutir aux études d'esquisse et si cela se justifie d'avant-projet.

Francis BOY souligne le risque d'érosion au Pigeonnier à Saint Ybars qui concerne deux habitations. A chaque crue, il informe la propriétaire qui évacue le temps de la crue.

Monsieur le Président présente la situation sensible de l'habitation située chemin de Lagardelle à Labarthe sur Lèze. A Saint Sulpice sur Lèze, une troisième habitation est également concernée et nécessite de préciser sa vulnérabilité au vu d'une analyse experte.

Vu la délibération 23/10,

Vu la fiche action 6.1 du PAPI Lèze 2024-2030,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser des études de protection de trois sites vulnérables à l'érosion de berges en crue, pour un montant de 108 000 €TTC,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	50%	54 000 €
Région Occitanie	20%	21 600 €
CD 09	3%	3 600€
CD 31	7%	7 200 €
Autofinancement	20%	21 600 €
Total	100%	108 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

24-31 Achat d'un véhicule

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que le budget primitif 2024 prévoit 30 k€ pour l'acquisition d'un nouveau véhicule. Il propose au Comité syndical d'en adopter formellement la décision et d'en discuter avec Madame le Maire de Saint Sulpice sur Lèze.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'acquérir un véhicule de service, ainsi que, le cas échéant, les éléments nécessaires à sa recharge électrique, pour un montant de 30 000 €TTC.

MANDATE Monsieur le Président pour effectuer les démarches administratives et financières relatives à cette opération, en particulier l'acquisition au comptant ou par emprunt ou la location longue durée éventuellement avec option d'achat.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Jean-Jacques MARTINEZ lève la séance à dix-neuf heures en remerciant encore Monsieur le Maire pour son accueil et souhaite de bonnes vacances aux Délégués.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

24/27 Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2024

24/28 Sécurisation de bâtiments publics

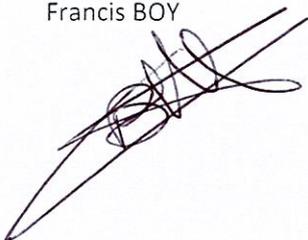
24/29 Sensibilisation en milieu scolaire

24/30 Etudes complémentaires de protection de trois sites vulnérables à l'érosion de berges en crue

24/31 Achat d'un véhicule

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY



Le Président,

Jean-Jacques MARTINEZ

